

Mesures exceptionnelles COVID-19

À PARTIR DU 12 OCTOBRE

1

Fermeture du siège de la CDC VAM

Les services de la CDC restent actifs, sans restriction, avec le télétravail. Les outils numériques mis en place ces derniers mois permettent aux services de rester pleinement opérationnels, même à distance. L'accueil téléphonique est assuré et sera renforcé. La réouverture est prévue en milieu de semaine.

2

Report des réunions prévues dans la semaine du 12 au 18 octobre

L'ensemble des réunions institutionnelles et de travail de la CDC VAM prévues dans la semaine du 12 au 18 octobre sont reportées. Seules les réunions pouvant se dérouler en visioconférence pourront se tenir.

3

Les services administratifs restent ouverts et accessibles

La Maison des Services au Public reste ouverte (sites de Vimoutiers et Le Merlerault). La porte ouverte de la MSaP est restreinte aux accueils sur rendez-vous. Des rendez-vous avec les services de la CDC pourront se dérouler dans les locaux de la MSaP (Vimoutiers, Le Merlerault) ou en mairie de Gacé (RDC).

4

Annulation des événements publics au moins jusqu'au 18 octobre

Certains événements publics organisés ou coorganisés par la CDC VAM sont annulés ou reportés selon leurs conditions de respect des règles sanitaires. La clôture du Festival Racont'Art le samedi 17 octobre ne pourra pas se tenir au Centre socio-culturel de Gacé.

À PARTIR DU 13 OCTOBRE

5

Adaptation de l'accès aux locaux accueillant du public en espace clos

Pour les activités de loisirs, sportives, culturelles ou récréatives :

- Ecole de Musique de Vimoutiers
- MJC Vimoutiers
- Halle des sports de Gacé
- Espace convivialité (club house) et vestiaires du stade municipal de Gacé
- Tennis couvert de Gacé
- Centre socio-culturel de Gacé
- Gymnase de Sap-en-Auge

6

Modification du fonctionnement des médiathèques

Le réseau des médiathèques de Vimoutiers, Gacé, Le Merlerault ne seront pas accessibles au public. Cependant, un service de retrait / dépôt à l'entrée des médiathèques sera mis en place aux horaires habituels.

7

Adaptation des activités de centres de loisirs au moins jusqu'au 18 octobre

Les centres de loisirs du mercredi sont restreints jusqu'au nouvel ordre (en particulier nouvelles jauges d'accueil, pas d'activités à l'extérieur des centres). Les familles des enfants inscrits pour les centres de loisirs des prochaines vacances de la Toussaint seront individuellement contactés et informés ultérieurement de l'organisation de l'accueil des enfants.

À PARTIR DU 14 OCTOBRE



CDCVAM

02 33 67 54 85

contact@cdcvam.fr

www.cdcvam.fr



@cdcvamcommunication